49e ANNÉE. — N° 17.064
DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS: 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux
ABONNEMENTS 3 mois 6 mois 1 an
Gironde et limitrophes 8 50 16f. 30f.
Francs et Colonies... 9 » 17f. 32f.
Etranger..... 10 20f. 40f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — le numéro 10 c.

SAMEDI 22 MARS 1919
SAINT PAUL, évr.
SOLEIL : lever 7h5; coucher 17h15
LUNE : D. Q. le 24; nouvelle le 31

LES TRANSPORTS AÉRIENS

III

LE SUD-OUEST
RÉGION PRIVILÉGIÉE

La thèse du jalonnement et de la signalisation des lignes aériennes, que j'ai soutenue dans mes articles précédents, est incontestablement plus ingrate au premier abord et moins séduisante que celle qui consiste à considérer l'avion comme l'oiseau merveilleux de l'avenir qui ne connaît aucun obstacle et qui n'a besoin que d'un point de départ et d'un point d'arrivée. Les partisans de cette deuxième conception sont nombreux, éclairés et convaincus. Comment serons-nous départagés ? Par la seule expérience. Cette ligne aérienne complète, telle que je l'ai décrite, il est facile d'en réaliser un échantillon et d'établir un tronçon de ligne entre deux points relativement peu éloignés. Si, une fois ce tronçon de ligne construit, les avions que nous y lancerons réalisent entre les deux points choisis un service régulier et ininterrompu, l'expérience aura consacré notre thèse. De plus, nous aurons ainsi l'avantage d'avoir des bases pour le calcul éventuel du prix de revient de nos lignes.

Eh bien ! ces expériences nécessaires, je voudrais qu'elles fussent réalisées dans le Sud-Ouest. Notre région, sans offrir à l'aviation les immenses étendues de plaines dégagées de la Touraine ou de la Beauce, présente un profil général assez doux. Si j'avais à choisir un terrain d'expérience pour y édifier l'échantillon de ligne dont je parlais tout à l'heure, je ne choisirais pas la Beauce ou la Touraine; l'expérience n'y serait pas sincère : la ligne serait trop facile à établir et le problème trop aisément résolu. Je ne choisirais pas non plus la Suisse ou les Vosges, ni aucune région où toutes les difficultés seraient accumulées. Je choisirais une région moyenne, offrant quelques vallées, quelques forêts, quelques rivières et quelques plaines, et là j'établirais un échantillon de ligne qui serait vraiment l'échantillon sincère de la ligne moyenne. Je choisirais le sud-ouest de la France. Mais si les motifs que je viens de dire n'existaient pas, il en est d'autres, plus puissants, qui m'imposeraient ce choix. Pour des raisons géographiques et pour des raisons économiques étroitement liées, le Sud-Ouest, au point de vue des transports aériens, est une région prédestinée; nous allons essayer de l'établir et de dire notre foi dans les débouchés économiques réservés à notre région par les transports aériens.

En envisageant les frais nécessités par l'établissement rationnel d'une ligne aérienne continentale, nous avons été tout naturellement amenés à nous demander dans quelles conditions l'avion pourrait soutenir la concurrence du rail. Une opinion très répandue et que nous avons déjà discutée, pose en principe que partout où l'avion sera en concurrence avec une grande ligne ferrée, il sera vaincu. Nous avons admis sans restrictions cette thèse pour tout ce qui touche aux transports des marchandises, et nous avons fait des réserves en ce qui concerne les transports de luxe extrarapides pour passagers et certains transports postaux. Mais il reste bien certain que pendant longtemps encore les grandes lignes de chemin de fer, bien desservies, n'auront pas grand'chose à redouter de notre concurrence naissante; le public n'adoptera la ligne aérienne, par exemple entre Paris et Bordeaux, que lorsque les transports aériens auront fait ailleurs la preuve qu'ils sont aussi sûrs et plus rapides que les chemins de fer. Cette preuve, je suis convaincu que la méthode exposée ici même leur permettra de la faire dans un avenir plus ou moins prochain; mais, à l'heure actuelle, il faut tout naturellement songer à établir les premières lignes sur les parcours où les autres moyens de locomotion sont d'un emploi difficile.

Dès lors, il est facile d'apercevoir où je veux en venir : l'importance du port de Bordeaux augmente chaque jour et ne peut qu'augmenter encore; Bordeaux sera tout naturellement la tête de ligne de nos grands parcours coloniaux. Je le répète, nous ne songerons pas de longtemps à Paris-Bordeaux; mais une ligne aérienne Bordeaux-Maroc, par Bayonne, Madrid et Gibraltar, présente un intérêt immédiat et évident. Des expériences qui ont été récemment réalisées, du raid du lieutenant Lemaitre, en particulier, nous pouvons conclure que le trajet Bordeaux-Tanger ne demanderait qu'une dizaine d'heures. Sur un pareil parcours, les autres moyens de transports sont nettement battus, et la question devient extrêmement intéressante. Prenons garde de ne pas nous en apercevoir assez vite : j'ai sur ma table un document officiel que je ne puis livrer à la publicité mais qui me permet d'affirmer que nos alliés anglais ont déjà mis la question à l'étude. Déjà ils font dans le Sud-Ouest et près de la frontière espagnole des reconnaissances de terrains. Je sais bien qu'une pareille entreprise ne s'édifie pas en un jour, que bien des questions préliminaires ne sont pas encore réglées, que nous ne savons encore rien du futur Statut international de l'air qui sera adopté par les nations; mais ce que je sais aussi, c'est qu'il n'est jamais trop tôt pour étudier une question intéressante, et celle-là est passionnante au premier chef. Pourquoi un consortium ne se constituerait-il pas dans le Sud-Ouest, dont le rôle serait de réserver à notre région l'initiative d'une pareille entreprise; de garantir pour le moment et plus tard d'exploiter les avantages et les superbes profits que lui assure, au point de vue des transports aériens coloniaux, sa situation privilégiée ?

Il est temps de conclure, et je le ferai en quelques mots. Il est possible d'établir des transports aériens; il est possible d'assurer à ces transports la sécurité et la régularité sans lesquelles ils ne sauraient exister; mais pour cela il ne faut pas se contenter de solutions hâtives et trop faciles, il faut aborder de front la difficulté et la résoudre par une méthode qui sera basée, j'en suis convaincu, sur le jalonnement et la signalisation. Enfin, il n'y a pas de région en France mieux placée que la nôtre, géographiquement et économiquement, pour prendre l'initiative des expériences et de la réalisation. Je souhaite ardemment que nous sachions le comprendre et en profiter.

L. V.

Le traité intégral de Paix sera prêt le 29 mars,
AFFIRME LE COLONEL HOUSE

Paris, 21 mars. — Le colonel House a déclaré aux journalistes anglais que le traité intégral de paix serait prêt samedi 29 courant, et qu'il serait grandement surpris si les délégués allemands n'étaient pas à Versailles d'ici trois semaines.

Le colonel House s'est quelque peu plaint de l'injustice qu'on a montrée à l'égard de la commission de la Ligue des nations en l'accusant d'avoir retardé les travaux de la Conférence. Cette commission est, au contraire, celle qui fut prête la première, et il y a plus d'un mois que son projet a vu le jour. Mais il fallait bien que ce projet fût soumis à l'examen des neutres appelés, eux aussi, à entrer dans la Ligue. C'est fait maintenant, et le colonel House pense que samedi la commission aura arrêté le texte définitif de la constitution de la Ligue des nations. Il n'y aura plus alors qu'à le faire ratifier à la première réunion plénière qui suivra.

La commission allemande de Spa veut être fixée

Bâle, 20 mars. — On mande de Berlin que le président de la commission allemande d'armistice à Spa a présenté une note demandant s'il doit considérer comme exactes les nouvelles parues dans la presse anglaise et française, selon lesquelles le projet de traité de paix serait présenté aux Allemands aussitôt que le président Wilson y aurait donné son approbation, mais qu'on ne permettra pas aux Allemands ni de le discuter ni d'y apporter aucune modification.

Les marins de Hambourg empêchent le départ des navires

Bâle, 20 mars. — Les marins et ouvriers de Hambourg se sont, mercredi dernier, opposés par la force au départ de deux navires qui, conformément à l'accord de Bruxelles, devaient quitter le port pour être remis au service de l'Entente.

La livraison des sous-marins continue

Bâle, 20 mars. — On mande de Hambourg qu'un nouveau convoi de dix sous-marins à livrer à l'Entente est sorti du port jeudi.

Les fortifications de Tchataldja

Athènes, 20 mars. — On télégraphie de Constantinople que, conformément aux clauses de l'armistice, les alliés ont commencé à démolir les fortifications de Tchataldja.

LES NEUTRES et la Ligue des Nations

On commence l'examen du projet

Paris, 20 mars (officiel). — Les représentants des Etats neutres suivants : Argentine, Chili, Colombie, Danemark, Espagne, Hollande, Norvège, Paraguay, Perse, San-Salvador, Suède, Suisse et Vénézuéla ont été entendus à titre officieux aujourd'hui, à trois heures à l'hôtel Crillon, par le comité de la commission de la Société des nations, composé de : lord Cecil Robert, président; M. Léon Bourgeois, le colonel House, MM. Hymans, Venizelos et Vesnitch.

Le projet de pacte présenté à la Conférence plénière le 14 février dernier a servi de base à la discussion. Une quinzaine d'articles ont été successivement examinés. Un certain nombre d'amendements ont été déposés par diverses délégations neutres. Une deuxième séance aura lieu vendredi en vue de terminer l'examen des autres articles du pacte.

Samedi matin la commission se réunira pour discuter les amendements proposés.

La séance tenue par le comité de la Société des nations a duré de trois heures à six heures.

Lord Robert Cecil, qui présidait, a souhaité la bienvenue aux délégués. Tous ont apporté leur adhésion au projet. Certains, même ceux de l'Amérique du Sud, ont fait à ce sujet des déclarations particulièrement chaleureuses. Puis a commencé l'examen du projet du pacte adopté par la Conférence de la paix dans sa séance plénière du 14 février dernier. A proprement parler, il n'y a pas eu de discussion. Sur chaque article, les représentants neutres ont présenté leurs observations et développé leurs amendements.

Le professeur Rappart, délégué suisse, a servi d'interprète et a traduit du français en anglais.

Les modifications proposées ont porté d'abord sur la nécessité d'augmenter le nombre des Etats secondaires au sein du Conseil exécutif de la Ligue. On sait que le projet adopté en principe comporte seulement, en dehors des représentants des cinq grandes puissances, ceux des autres Etats.

Le ministre du Danemark à Paris, soutenu par les autres délégués, a réclamé au moins quinze représentants des petites puissances.

Le ministre de Suède à Paris a proposé que la nomination eût lieu par groupe d'Etats, au moyen d'une sorte de roulement.

Lord Robert Cecil a été amené à ce propos à faire cette déclaration que, si la représentation des grandes puissances au Conseil exécutif venait à être augmentée de cinq à sept, par exemple, celle des petites puissances serait portée de quatre à six.

Une autre tendance fort intéressante s'est manifestée qui, tout en voulant rendre aussi facile que possible l'admission des Etats dans la Ligue des nations, consiste à obtenir la réduction des armements et le contrôle des fabrications de guerre. On se souvient que le projet de base a été beaucoup moins net.

Par son article 8, il a seulement chargé le conseil exécutif de soumettre à l'examen de chacun des gouvernements la fixation raisonnable des armements militaires et, d'autre part, d'aviser à la manière dont les pernicieux effets de la fabrication des armements de guerre peuvent être arrêtés.

Ainsi les états neutres se prononcent eux aussi dans le sens de l'amendement de conciliation que M. Léon Bourgeois, au nom de la France, a déposé et qui tend à la création d'une commission chargée de faire la constatation des armements des divers états.

Enfin les délégués neutres ont émis le vœu que les conflits internationaux soient toujours appelés devant des institutions de conciliation spéciales avant d'être soumis au Conseil exécutif comme le prévoit l'article 12. Mais Lord Robert Cecil et M. Léon Bourgeois ont répliqué que cette partie essentielle du problème avait été longuement étudiée par la commission, et c'est en connaissance de cause qu'elle s'était arrêtée à la solution de l'article 12.

Le comité de la commission a réservé le meilleur accueil aux suggestions qui lui ont été faites par les délégués neutres qui, d'ailleurs, se sont montrés satisfaits de l'entrevue. L'examen n'a porté aujourd'hui que sur les quinze premiers articles du projet qui en comporte vingt-six.

Le baron de Wedel-Jarlsberg, ministre de Norvège à Paris, a insisté pour que la prochaine séance fût renvoyée à samedi, de façon à permettre à la délégation norvégienne, comme à la délégation suédoise, d'arriver à Paris; mais la commission de la Ligue des nations n'a pas pu donner satisfaction à son légitime désir.

La commission en effet, très désireuse d'arriver au plus tôt à des conclusions définitives, présentera dès samedi matin aux représentants des grandes puissances les amendements proposés par les délégués neutres.

En conséquence, l'audition de ces derniers se poursuivra demain vendredi.

Le président de la commission a d'ailleurs déclaré qu'il recevrait les délégués techniques qui n'ont pas pu arriver en temps utile, si ceux-ci avaient des observations particulières à présenter.

M. MILLERAND
est nommé commissaire général d'Alsace et de Lorraine

Paris, 21 mars. — M. Clemenceau, président du conseil, vient de prendre une importante décision. Après avoir étudié dans tous leurs détails les problèmes que pose l'administration de l'Alsace et de la Lorraine, il a proposé à M. Millerand, ancien ministre de la guerre, qui a accepté, les fonctions avec pouvoirs étendus de commissaire général de nos provinces recouvrées. La nomination de M. Jonnart,

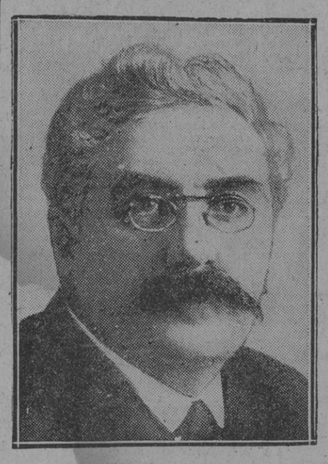

qu'on avait donnée comme certaine, soulevait, et pour le gouvernement et pour lui-même, des difficultés que l'un et l'autre ne pouvaient pas se dissimuler. Il aurait fallu donner un successeur à M. Jonnart comme gouverneur général de l'Algérie à un moment où l'autorité qu'il y possède est particulièrement utile.

Au conseil des ministres tenu ce matin, le président du conseil, ministre de la guerre, a soumis à la signature du Président de la République un décret aux termes duquel M. Alexandre Millerand, député, est chargé à titre de mission temporaire des fonctions de commissaire général de la République à Strasbourg.

M. Millerand a assisté à la séance du conseil des ministres et a exposé les conditions dans lesquelles il entend remplir le mandat qui vient de lui être confié. M. Millerand va partir incessamment pour Strasbourg.

LES ATTRIBUTIONS DU NOUVEAU COMMISSAIRE GENERAL

Un autre décret, signé ce matin, fixe en ces termes les attributions du commissaire général :

Article 1er. — *Le commissaire général de la République à Strasbourg exerce, sous l'autorité directe et par délégation permanente du président du conseil, ministre de la guerre, l'administration générale des territoires d'Alsace et de Lorraine. Il réunit sous son autorité tous les services afférents à cette administration.*

Art. 2. — *Trois commissaires de la République résidant à Strasbourg, Metz et Colmar, assurent sous son autorité l'administration des territoires de la basse Alsace, de la Lorraine et de la haute Alsace.*

Art. 3. — *Le commissaire général de la République réside à Strasbourg. Il a entrée au conseil des ministres pour les affaires d'Alsace et de Lorraine. Il pourvoit à tous les emplois.*

Art. 4. — *Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret.*

Art. 5. — *Le président du conseil, ministre de la guerre, est chargé de l'exécution du présent décret.*

La démission de M. Maringer

M. Maringer, haut-commissaire de Strasbourg, avait adressé, il y a quelques jours, à M. Jeanneney, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, pour être transmise à M. Clemenceau, la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

» La réorganisation administrative de l'Alsace et de la Lorraine, telle qu'elle va être effectuée, aura pour conséquence d'étendre considérablement le champ d'action de la mission dont vous m'avez fait l'honneur de me charger au mois de novembre dernier. Il ne me semble pas que dans la situation nouvelle je sois suffisamment qualifié pour continuer à exercer mes fonctions, et je vous serais reconnaissant de vouloir bien mettre fin à ma mission.

» Je vous remercie, Monsieur le Président, de la confiance dont vous m'avez honoré, et je vous prie d'agréer l'hommage de mes sentiments très respectueusement dévoués.

» MARINGER. »

M. Clemenceau a répondu par la lettre suivante :

« Mon cher ami,

» Je regrette profondément et le gouvernement que vous avez prise de quitter le haut-commissariat de l'Alsace et Lorraine auquel vous n'avez cessé de consacrer le meilleur de consciencieux efforts qui ont procuré tant de précieux résultats. Je dois, il est vrai, reconnaître que les changements qui sont devenus nécessaires dans l'administration des provinces recouvrées vous laissent une liberté d'appréciation qu'il est de mon devoir de respecter. La France est certaine de retrouver en vous, partout et toujours, la belle abnégation d'une vie sans défaillance.

» C'est pourquoi je m'incline devant des scrupules qui vous honorent, non sans regretter d'être obligé d'y donner satisfaction. En vous exprimant les remerciements du gouvernement pour le bon labeur d'une période particulièrement difficile, qui, grâce à vous, a pu être heureusement traversée, vous me permettrez d'y joindre le tribut de mon respect pour votre caractère et de ma plus chaude amitié.

» CLEMENCEAU. »

LES BOLCHEVIKS chassés de Dvinsk
et battus en Sibérie

Stockholm, 21 mars. — **Les bolcheviks ont été contraints d'évacuer Dvinsk, abandonnant de grandes quantités de munitions et de matériel de guerre.**

Stockholm, 21 mars. — **Sur le front oriental, les Sibériens ont remporté un succès considérable en avançant à l'ouest de Perm, ainsi qu'au sud, où ils ont occupé Oufa et Birsk.**

Les bolcheviks refoulés en Ukraine

Berne, 20 mars. — La situation des bolcheviks en Ukraine devient de plus en plus mauvaise; les troupes de Petlioura ont repris l'offensive et ont déjà remporté des succès considérables : Sarny, nœud de chemin de fer important, est réoccupé par les troupes ukrainiennes qui avancent dans la direction du nord; Dombrovitza et Stolin, à 20 kilomètres au sud du Pripet, se trouvent aussi dans les mains des troupes ukrainiennes qui tiennent également la rivière Horyn; Smerika se trouve au pouvoir des troupes nationales ukrainiennes, et les bolcheviks ont été expulsés de Kherson par les troupes grecques.

En Allemagne

La loi martiale à Berlin

Londres, 21 mars. — On mande de Berlin, 19 mars :

« L'Assemblée nationale prussienne a rejeté aujourd'hui à une forte majorité les motions des socialistes indépendants concernant l'abolition de la loi martiale à Berlin. Elle a repoussé également une motion Hoffmann pour l'établissement de commissions d'enquête sur les événements des dernières semaines à Berlin et dans les autres parties de la Prusse. »

Après la rupture de Posen

Une note allemande

Bâle, 20 mars. — On communique de Berlin la note officieuse suivante :

« Les pourparlers de la sous-commission allemande d'armistice avec la commission alliée, pour le fixation des dispositions d'exécution relativement à la ligne militaire de démarcation ont été rompues ce matin de bonne heure, à Posen. Il n'est pas possible pour le moment de parvenir à un accord, notamment au sujet de la commission suprême mixte concernant les propositions définitives des deux parties qui suivent :

« Du côté allemand, on envisage la nomination du président par le pape, et du côté de l'Entente on a l'intention d'attribuer cette nomination à la commission internationale permanente d'armistice.

» Du côté allemand, on a tenté tout pour faire aboutir auprès des Polonais la proposition de faire nommer le président par le pape; mais, le chef de la commission interalliée, l'ambassadeur Noulens, a cru ne pas pouvoir y consentir, du moment que, par ailleurs, les propositions militaires faites par l'Entente ne suffisaient pas aux exigences allemandes. »

La coopération française en Palestine

LE GENERAL ALLENBY FAIT L'ELOGE DE NOS TROUPES

Paris, 21 mars. — Le général Allenby, le vainqueur de Jérusalem, au cours d'une interview, a fait un vif éloge des troupes françaises qui ont été sous ses ordres en Palestine :

« Lorsque j'ai fait mon attaque du 19 septembre 1917, a-t-il dit, ce sont les éléments français qui, en s'emparant avec un irrésistible élan d'une colline qui dominait notre aile droite à Medjel-Yaba, m'ont permis de me servir de ce point comme d'un pivot et de mettre soudain l'ennemi en déroute. C'est la cavalerie française encore qui a contribué avec la nôtre, en la couvrant héroïquement sur l'aile gauche, à remporter le brillant succès près de Naplouse. Vos cavaliers ont alors fait des merveilles. Après avoir soutenu de rudes assauts, ils ont rattrapé l'avance de nos escadrons et poursuivi avec nous les Turcs au delà de Damas... Et plus tard, votre infanterie a pris noblement sa part aux rudes batailles autour de Beyrouth. »

Les troubles reprennent en Egypte

Le Caire, 21 mars. — Les troubles récents, que l'on croyait réprimés, se sont étendus, et l'aide reçue par les nationalistes est plus considérable qu'on ne le pensait. Les communications sont interrompues entre Le Caire et Alexandrie ainsi que dans la haute Egypte.

La guerre aurait coûté
1,000 milliards de francs

Washington, 21 mars. — Devant la commission du budget de la Chambre des représentants, l'examen financier de la guerre mondiale vient d'être présenté. Les experts américains évaluent le coût total de la guerre à 200 milliards de dollars — 1,000 milliards de francs — évaluation faite des pertes de vies humaines et de propriétés, d'après les documents recueillis jusqu'à présent. Les Etats-Unis, depuis le 6 avril 1917 jusqu'au 30 juin 1919, auront dépensé 151 milliards, 250 millions de francs. Les frais de guerre de la Grande-Bretagne sont évalués à 203 milliards 200 millions de francs; ceux de l'Italie, à 65 milliards de francs.

L'ensemble des dépenses de la France est estimé à 222 milliards de francs.

A LA CHAMBRE

LES FORTIFICATIONS DE PARIS

Paris, 21 mars. — Dans sa séance du matin, la Chambre a fini d'examiner et a voté le projet de déclassement des fortifications de Paris.

Des futailles pour les vignerons

Paris, 21 mars. — M. Lefèvre, président du Syndicat du commerce des futailles, a été reçu hier, avec une délégation, au ministère des transports. Le Syndicat demande que l'on mette à la disposition de ses membres une quantité minimum de wagons par jour, afin que soient expédiés des fûts aux vignerons qui, en général, ne peuvent utiliser les wagons-réservoirs. M. Lefèvre a démontré que l'on pourra ainsi amener du vin qui, faute de fûts, menace de se perdre. M. Fouan, chef du service central des transports, a promis de faire diligence pour donner satisfaction aux intéressés.

LA CRISE SOCIALE ANGLAISE

Le gouvernement fait des concessions aux mineurs, mais, s'il le faut, combattra la grève par tous les moyens

Londres, 21 mars. — La commission officielle relative à l'industrie du charbon a présenté trois rapports :

1° Un rapport des mineurs;

2° Un rapport des propriétaires de charbonnages;

3° Un rapport du juge Sankey, président de la commission, et de trois représentants des industries autres que l'industrie du charbon.

Le rapport des mineurs demande l'acceptation de toutes les revendications des mineurs, y compris la nationalisation des mines.

Le rapport des patrons propose une augmentation de salaire d'un shilling et demi par jour et la réduction de la journée de travail à sept heures.

Le rapport du juge Sankey propose une augmentation de salaires de 2 shillings (2 fr. 50), soit les deux tiers de ce que les mineurs réclament; la réduction immédiate de la journée de huit heures à sept, avec réduction ultérieure, d'ici deux ans, à six heures, si à la fin de 1920 un nouvel examen de la situation de l'industrie du charbon justifie cette réduction.

Le rapport Sankey promet aussi des conclusions pour le 20 mai au sujet de la question de nationalisation. Il propose que la commission continue à siéger et à faire des rapports provisoires sur les problèmes que posent les améliorations à apporter à l'industrie du charbon. Enfin il demande la mise à exécution immédiate des propositions formulées dans le rapport.

Le gouvernement a déclaré accepter les propositions de M. Sankey, et M. Bonar Law, à qui on en a fait part à la Chambre des communes, a fait remarquer qu'elles entraînaient le maintien du contrôle du charbon pour une durée de deux ans. M. Bonar Law a dit que le gouvernement était allé jusqu'aux dernières limites des concessions pour éviter une grève.

« Si la grève se produit, a-t-il ajouté, le gouvernement mettra en œuvre, sans la moindre hésitation, toutes les ressources de l'Etat pour vaincre et vaincre rapidement. Aucun gouvernement ne saurait se conduire autrement. Si une pareille lutte s'engage, elle ne peut avoir qu'une seule issue, ou alors ce serait la fin de tout gouvernement en Grande-Bretagne. » (Vifs applaudissements.)

SITUATION « DES PLUS GRAVES »

Londres, 21 mars. — Le comité exécutif de la Fédération des mineurs refuse de faire aucune déclaration concernant sa discussion du rapport de la commission. Il dit simplement que la situation est des plus graves. La décision est aux mains de la conférence des mineurs, qui se tient aujourd'hui.

LE GOUVERNEMENT ET LES CHEMINOTS

Londres, 21 mars. — A la Chambre des communes, M. Bonar Law, au nom du gouvernement, a déclaré estimer que les offres faites par les patrons aux ouvriers des transports sont raisonnables, et qu'il y a de bonnes raisons d'espérer que les ouvriers ne les trouveront pas inacceptables. En ce qui concerne les cheminots, M. Bonar Law a dit que le gouvernement propose le maintien au niveau actuel, jusqu'à la fin 1919, des salaires, y compris les bonifications de guerre. Les nouvelles demandes que les cheminots formulent entraîneraient un surcroît de dépenses dépassant 10 millions de livres sterling par an, ce qui constitue une exigence grave, étant donnée la situation où se trouvent actuellement les chemins de fer.

L'IMPRESSION AUX COMMUNES

Londres, 21 mars. — Les membres de la Chambre des communes, dans les couloirs, appréciaient grandement l'impartialité et le tact du rapport fait par le président de la commission de l'armistice de l'industrie de la houille. Ils considèrent les concessions consenties aux mineurs comme étant des plus appréciables.

On attend avec la plus grande émotion ce qui va sortir de là.

UNE REUNION DES CHEMINOTS

Londres, 20 mars. — Une conférence importante au sujet de la crise des transports s'est ouverte aujourd'hui. Une première réunion a eu lieu entre la commission exécutive de vingt-quatre membres de l'Union nationale des cheminots et soixante délégués représentant l'ensemble des Syndicats du Royaume-Uni. On croit savoir que la conférence a délibéré sur le rapport présenté par M. Thomas au sujet de son entrevue avec M. Lloyd George, ainsi que sur les dernières offres de la commission exécutive des cheminots et les propositions de la commission exécutive des Syndicats.

LE RAPPORT DE LA COMMISSION HOUILLIERE PRESENTE AU ROI

Londres, 20 mars. — Le rapport de la commission de l'industrie charbonnière a été rédigé aujourd'hui. Une copie en a été présentée au roi.

M. Bonar Law a dit à la Chambre des communes qu'il pensait être en état de faire une déclaration sur ce rapport au cours de la soirée.

M. Lloyd George est tenu heure par heure au courant de la situation par téléphone.

Ce que disent les Journaux

A QUOI MENENT LES INDECISIONS DE LA CONFERENCE DE LA PAIX

C'est un fait que souligne M. Raymond Recouly (**Figaro**) :

« A chaque nouvel atermoiement, à chaque nouvelle indécision de la Conférence correspond une manifestation plus marquée de la mauvaise volonté et de la mauvaise foi allemandes, ceci étant d'ailleurs la conséquence directe de cela. Nous avons à enregistrer coup sur coup la rupture des pourparlers à Posen, le refus des marins allemands de livrer en ce qui les concerne les navires de commerce, un communiqué officieux par lequel le gouvernement de Weimar nous fait savoir, en des termes dépourvus d'aménité, qu'il ne tolérera plus désormais chez lui aucune commission militaire ou civile qui serait envoyée de notre part.

» Et cela, au lendemain même du jour où les alliés ont décidé de ravitailler copieusement l'Allemagne, qui est bien loin d'être aussi affamée qu'elle le prétend, de lui fournir par centaines de mille tonnes des denrées dont certaines de nos provinces ravagées par la guerre auraient un si pressant besoin !

» Voilà à quoi mènent les inexplicables retards de la Conférence, son absence de méthode et de programme, contre laquelle nous ne cessons de protester ici, son impuissance à aborder dans un esprit réaliste et avec l'énergique volonté d'aboutir les problèmes essentiels de la paix. »

PAROLES DE FOCH

Il y a aujourd'hui un an, le 21 mars, l'offensive allemande qui a marqué la phase décisive de la guerre éclatait comme un coup de foudre. A M. Jules Sauverwein, du **Matin**, qui demandait au maréchal Foch le secret de sa victoire immortelle, l'illustre soldat a répondu :

« On gagne la victoire par la science, c'est vrai; mais aussi par la foi. Quand on a la foi, on ne recule pas; on arrête l'ennemi là où il se trouve. Vous me dites que j'ai donné la victoire à la France; ce sont nos admirables soldats qui la lui ont donnée. Moi, je n'ai eu qu'un mérite : c'est de ne jamais désespérer.

» — Cependant, Monsieur le Maréchal, si j'ai été bien informé, n'y avait-il pas le 24 mars 1918 à Compiègne, et le 25 mars 1918 à Doullens des hommes fort difficiles à abattre et qui perdaient confiance ?

» — Je l'ignore. Pour moi, je leur ai dit tout simplement ce que je pensais : la France est la France; elle ne meurt pas. Le Boche, on l'arrêtera, on l'arrêtera immédiatement. On n'a qu'à dire : Il ne passera pas, et il ne passera pas, je vous le garantis. Il n'est pas question d'évacuer Paris. Paris n'a rien à voir là-dedans. Paris est loin. C'est là où ils st qu'on arrêtera le Boche. La France est la France.

» Ses auditeurs le crurent. C'étaient M. Poincaré, M. Clemenceau et lord Milner. Ils en firent le généralissime des alliés. On sait la suite.

» M. Hoover, le ministre américain du ravitaillement, revenant de Trèves, déclarait :

« Ce qui m'a le plus impressionné dans les délibérations, c'est le « non » du maréchal. » Quand un homme sait dire « non » de cette » manière-là, il est irrésistible ! »

» Que d'humanité pourtant dans ce soldat dont le mot a décidé des armées à se lancer dans la plus meurtrière bataille !

» Il y a quelques jours le colonel House lui demandait :

» — Mais enfin, Monsieur le Maréchal, comment avez-vous pu vous décider à signer l'armistice quand vous aviez ordonné pour trois jours plus tard une offensive qui signifiait l'anéantissement de l'ennemi ?

» — L'armistice, a répondu Foch, me donnait tout ce dont j'avais besoin pour assurer la victoire française. En conscience je ne pouvais pas faire tuer un homme de plus.

» Quel est le général dans l'histoire que sa tendresse pour ses soldats a ainsi arrêté au bord du triomphe définitif ?

» Quand on a le privilège de causer avec Foch, il est malaisé d'empêcher que le flot des souvenirs vous envahisse. Chaque parole de cet homme modeste éveille des échos sans fin lorsque l'on songe à la valeur des actes qu'elle résume...

» — La foi, Monsieur le Maréchal, vous l'avez eue et vous avez su la faire partager. Mais la science, votre science stratégique, est-ce réellement une doctrine qui s'apprend et s'enseigne ? N'est-ce pas plutôt cette faculté de deviner et d'improviser que l'on nomme le génie ?

» — La science stratégique, répond le maréchal, peut s'acquérir. Mais ce n'est pas un corps de formules ou un ensemble de préceptes. C'est une expérience que le chef doit s'incorporer de façon qu'elle guide toutes ses décisions. C'est une discipline de l'esprit qui se gagne par l'étude de l'histoire, par l'étude des cas concrets. Elle doit laisser l'âme de celui qui commande assez libre pour qu'il agisse d'après des renseignements précis et non d'après des idées préconçues et des hypothèses. Mais les plus brillantes qualités de l'intelligence ne sont rien sans la volonté. Victoire égale volonté; une bataille gagnée c'est une bataille où l'on ne veut pas s'avouer vaincu. Car l'armée est au chef ce que l'épée est au soldat. Elle ne vaut que par l'impulsion qu'il lui imprime. »

LES JOURNEES DE MARS 1918 VUES DU G. Q. G.

Un collaborateur de l'**Eclair**, M. Jean de Pierrefeu, qui fut au grand quartier général chargé de la rédaction quotidienne du Communiqué officiel, évoque avec des précisions qui n'ont jamais encore pu être données l'époque angoissante de mars 1918 :

« Les Allemands, en tardant trois mois à nous attaquer, étaient parvenus à créer dans notre armée et dans le pays un violent courant en faveur de la contre-offensive préventive. Des officiers généraux, et non des moindres, multipliaient les démarches à Paris et à Compiègne pour signaler le péril qu'il y avait à ne pas devancer l'ennemi selon le principe napoléonien. Une certaine presse avait adopté ce point de vue et se montrait particulièrement belliqueuse. Le gouvernement et le commandement français eurent le mérite de ne pas céder à ces sollicitations qui, si l'on y avait obéi, auraient pu avoir les plus graves conséquences. « Résister sur place et ne pas perdre un pouce de » terrain, » telle est la consigne qui fut donnée. »

Où les Allemands attaqueraient-ils ? Trois hypothèses plusibles se présentaient à l'esprit : en Lorraine, en Champagne, sur le front anglais. Quelques-uns pensaient à Verdun :

« Le général Petain avait adopté une répartition de ses réserves qui lui permettait de les porter en le moins de temps possible sur une des régions menacées. Mais sentant que le point faible de son dispositif se trouvait à la jonction des forces franco-anglaises, il s'était préparé à toute éventualité de ce côté, et, malgré des avis contraires, avait persisté à maintenir son quartier général à Compiègne, à proximité des Britanniques, bien que, par suite de l'extension du front anglais, le G. Q. G. fût à l'extrême gauche du front français, ce qui paraissait irrationnel. En tout état de cause, l'on croyait que l'ennemi engagerait successivement plusieurs attaques dans un délai très court : deux attaques de diversion et une attaque principale. L'on espérait, grâce à l'aviation extrêmement vigilante, pouvoir discerner les secteurs de l'offensive au moment où l'arrivée des troupes et l'afflux du matériel se produiraient, comme cela s'était vu toujours. Mais en fait, les précautions inouïes prises par les Allemands, qui ne firent leurs déplacements que de nuit, nous empêchèrent de saisir le moindre indice en temps utile.

» On sait que les Allemands préludèrent à l'offensive par une violente campagne de bombardement; les raids sur Paris se succédaient. Comme les escadrilles, à l'aller et au retour, empruntaient la route de l'Oise, l'alerte régnait quotidiennement au quartier général, gênant considérablement le travail. Si bien qu'on décida de transporter le bureau du général en chef, celui des opérations et des renseignements dans des villas isolées, loin du palais, dont la masse était trop visible.

» Le 20 mars, une escadrille survola Compiègne vers neuf heures du soir, et jeta plusieurs bombes. Cette nuit même, vers 4 h. 40 du matin, le tonnerre formidable de la préparation d'artillerie réveilla toute la ville. L'offensive commençait.

» Le 21 au soir, le général Petain, apprenant la ligne atteinte par l'ennemi, donne immédiatement au général Pellé, commandant le 5e corps, l'ordre d'avancer trois divisions dans la direction de Noyon. Un défilé ininterrompu d'hommes, de chevaux et de canons commença jour et nuit à travers Compiègne. Pour gêner cette concentration, les Allemands firent un déploiement extraordinaire de leur aviation de bombardement. Dans la soirée du 22, l'attaque fut particulièrement sérieuse. Plus de 100 torpilles furent jetées sur la gare, les ponts de l'Oise, le vieux Compiègne. L'hôpital Carrel, encadré par cinq projectiles, eut tout son rez-de-chaussée « souflié »; deux médecins furent blessés et un infirmier tué. On évacua l'hôpital en pleine nuit. Vers deux heures du matin, une nouvelle agression eut lieu. Le dépôt d'essence, atteint par une bombe, flamba.

» Le matin du 26, le train du généralissime, emportant les officiers du poste de commandement, se dirigeait sur Chantilly. On passa la journée dans la gare de cette ville. Dans le train, relié au réseau téléphonique des armées, le major général et les officiers du 3e bureau étaient tenus au courant, heure par heure, des péripéties de la bataille. Là fut rédigé le Communiqué qui annonçait que l'armée française prenait la bataille à son compte. Nos troupes étaient à ce moment en pleine action, et l'on prévoyait déjà que l'ennemi allait pouvoir être bloqué sous peu de jours.

» Cependant le général en chef, ce même jour, assistait au conseil de guerre de Doullens. »

CONTRE LA VIE CHÈRE

La leçon salutaire des baraques Vilgrain

Paris, 20 mars. — Sur l'initiative du Syndicat de l'épicerie, les magasins d'alimentation apposent dans leurs boutiques un placard intitulé : « La vérité sur la vie chère », où ils tiennent à expliquer pour leur clientèle les raisons de la baisse qui se produit jusque dans leurs propres magasins. Le Syndicat assure que le ravitaillement profitant des facilités de transports maritimes et terrestres, de la suppression des risques de l'état de guerre peut aujourd'hui amener sur le marché des denrées plus abondantes et à meilleures conditions, et que, d'autre part, le commerce de détail n'est plus sollicité par des intermédiaires occasionnels et souvent clandestins qui lui faisaient de trop gros prix.

Le Syndicat reconnaît donc que les prix du ravitaillement sont acceptables. Il promet aux clients que ceux-ci trouveront désormais chez leurs fournisseurs habituels toutes les denrées essentielles du ravitaillement et à des conditions au moins aussi avantageuses que dans les baraques Vilgrain. Un fait est certain, écrit à ce sujet

Les dépenses exceptionnelles de l'exercice 1919 devant la Chambre

Paris, 20 mars. — La Chambre aborde la discussion d'un projet qui comporte l'ouverture et l'annulation, sur l'exercice 1919, de crédits concernant les dépenses militaires et les dépenses exceptionnelles des services civils.

Dans la discussion générale, **M. Emmanuel Brousse** renouvelle ses vigoureuses critiques sur l'administration de la guerre, dont on a pu réduire pour les douzièmes les dépenses de 800 millions.

Il faut que le ministre des finances examine à nouveau de très près les propositions de dépenses des autres ministères.

M. Brousse félicite la commission d'avoir diminué la demande de 202 millions. Il signale l'exagération du personnel du ministère de la guerre, des officiers inoccupés.

Il faut que le gouvernement dise ce qu'il entend faire des troupes de l'armée d'Orient, et pourquoi on continue à payer les troupes russes en France à ne rien faire. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Brousse veut savoir quand on rétablira la liberté du commerce. Le régime des prohibitions d'importation est un scandale. Que fait le cordon de troupes qui garde la frontière des Pyrénées? Il sert à mettre une entrave à notre commerce d'importation et d'exportation avec l'Espagne.

L'orateur se félicite de ce que la commission ait opéré 6 millions de réduction sur les crédits de la marine. Il critique l'augmentation d'effectifs de la gendarmerie maritime, et surtout le remplacement de lieutenants-colonels par des colonels.

M. Brousse trouve qu'il y a trop d'heures supplémentaires dans les arsenaux. A l'arsenal de Toulon, on répare des cuirassés au lieu de s'occuper des cargos.

Si on démobilisait plus vite, il y aurait moins d'emplois supplémentaires. Il y a trop de chefs au ministère de l'agriculture et pas de soldats.

M. Brousse conclut en rendant le ministre des finances responsable de ces gaspillages.

Au chapitre 7, il est demandé un crédit de 22 millions 162,000 francs pour les primes de rengagements, afin de hâter la démobilisation.

M. Emmanuel Brousse demande la suppression de ce crédit. Il n'y a qu'à supprimer les emplois inutiles et faire revenir l'armée d'Orient.

M. Abrami répond que cette question sera discutée à fond mardi prochain, dans la discussion des douzièmes. Aujourd'hui, ces primes de rengagement sont destinées à faciliter le retour des éléments de réserve de l'armée d'Orient.

Parfaitement, dit **M. Brousse**; ajournons le vote de ces crédits à mardi. Opérez des économies sur les emplois inutiles, et vous trouverez les ressources pour payer ces primes. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Abrami: Mais si vous ne votez pas ce crédit, on ne pourra pas payer les soldes.

M. Grodet: C'est une erreur. On pourra quand même payer les soldes.

M. Brousse: Je n'ai rien dit pendant la guerre. Mais la guerre est finie. (Applaudissements à l'extrême gauche). Il faut réaliser des économies. Supprimez les généraux adjoints aux commandants de régions et autres emplois. Je maintiens ma demande de suppression de crédits.

M. Raoul Peret, président de la commission du budget: Ce crédit vise les soldes de l'armée d'Orient. M. Brousse a raison. On ne démobilise pas assez vite les officiers. Mais, en ne votant pas ce crédit, on aboutirait à des conséquences que M. Brousse serait le premier à regretter. La question reviendra sur les douzièmes. La commission, qui a opéré déjà une réduction de 100 millions sur les soldes, ne peut aujourd'hui consentir à la suppression des 22 millions réclamée par M. Brousse.

Le maintien des 22 millions de crédits, demandé par la commission et le gouvernement, est voté par 359 voix contre 81.

M. Paul Laffont propose un crédit de 500,000 francs, à titre d'indication, pour accorder des vêtements ou 52 fr. aux sursitaires agricoles.

Attendez mardi, dit **M. Klotz**, ministre des finances. En tout cas, cela coûtera des millions! Il nous faut le temps d'évaluer la dépense.

La disjonction de l'amendement P. Laffont, demandée par le gouvernement et la commission, est votée à mains levées.

Malgré les observations de M. Brousse, on adopte un crédit de 50,000 francs pour le recensement et l'incorporation des classes de 1915 à 1919 dans les régions libérées.

M. Emmanuel Brousse, sur les crédits de la marine, déclare ne pas admettre que l'on assimile pour certaines indemnités les officiers de marine aux officiers de l'armée de terre. Il ne peut admettre une indemnité de 40 francs pour les ordonnances.

M. Georges Leygues, ministre de la marine: J'attire l'attention de la Chambre sur la situation difficile des officiers de marine qui n'ont pas bénéficié du relèvement de solde. Je demande à la Chambre d'ajourner toute demande de suppression de crédit jusqu'à la séance où nous examinerons le relèvement des soldes. J'ajoute que les officiers de marine ont lutté en silence.

Ils n'ont pas eu de communiqué. (Applaudissements). Beaucoup d'entre eux quittent la marine, sollicités par l'industrie. C'est à vous de dire si vous voulez maintenir une marine et de voter alors les indemnités nécessaires.

L'amendement Brousse est repoussé, et tous les crédits de la marine sont adoptés.

On adopte un amendement de **MM. Pouzet, Abel** et **Géo Gérald**, augmentant de 14,300 fr. le crédit pour le personnel des constructions navales.

M. Jobert propose que le montant du pécule des militaires ou marins décédés ou disparus revenant éventuellement aux parents ne pourra jamais être inférieur à 1,000 francs.

Après observations de **M. Raoul Peret**, président de la commission du budget, et de **M. Abrami**, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, l'amendement **Jobert** est disjoint par **397** voix contre **100**.

L'ensemble du projet accordant un crédit de 400 millions 635,000 francs est voté à mains levées.

Sur une demande de **M. Paisant**, le ministre des finances annonce que le Sénat discute demain l'indemnité de démobilisation.

Les douzièmes provisoires

A la demande de **M. Klotz**, on décide de tenir séance lundi après-midi pour discuter les douzièmes civils. On décide de discuter la réforme électorale demain après-midi.

La séance est levée.

LES FORTIFICATIONS DE PARIS

Paris, 20 mars. — La Chambre a consacré sa séance du matin à la discussion du projet de démolition des fortifications de Paris. Plusieurs articles ont été adoptés.

AU SÉNAT

LE TRAVAIL DE NUIT DANS LES BOULANGERIES

Paris, 20 mars. — On continue la discussion du projet tendant à la suppression du travail de nuit dans les boulangeries. Un amendement de **M. Delahaye**, permettant aux ouvriers «conscients de leur vigueur et de leur indépendance» de s'affranchir de la présente loi, n'est pas pris en considération.

On adopte successivement les articles 1 et 2. L'article 3, qui aurait l'inconvénient de frapper les boulangers contrevenants de pénalités plus fortes que les patrons des autres professions en cas de contravention, est supprimé après les observations de **MM. Touron** et **Codet**.

Les autres articles et l'ensemble sont successivement adoptés.

LES CONVENTIONS COLLECTIVES DU TRAVAIL

On revient au projet relatif aux conventions collectives du travail.

M. Strauss, rapporteur, et **M. Touron**, qui a pris une part importante à la discussion, sont d'accord pour voter le texte de la Chambre, de manière à rendre la loi définitive sans nouveau retard. Il reste entendu d'ailleurs que le vote du projet n'aura pas pour effet de rendre caduques les conventions déjà intervenues entre patrons et ouvriers.

Avant le vote, **M. Chéron** fait observer que ce sera la quatrième loi sociale votée par le Sénat depuis le début des hostilités. La loi du 18 décembre 1915 sur les coopératives ouvrières de production, la loi du 26 avril 1917 sur les accidents du travail, la loi sur la capacité civile des Syndicats et des Unions, et enfin la loi sur la capacité syndicale, qui consacre le contrat collectif. C'est tout un programme réalisé, qui fait grand honneur à l'esprit démocratique de la Haute-Assemblée.

Les articles et l'ensemble sont successivement adoptés.

La séance est levée.

La Conférence de la paix

Le gouvernement allemand envisage le rejet des conditions de paix

Londres, 20 mars. — D'après le correspondant berlinois du «Hamburger Freidenblatt», le gouvernement envisage comme hypothèse possible le rejet des conditions de paix avec toutes ses conséquences. Il a résolu de ne pas consentir à une paix de violence, de démembrement d'asservissement.

Le gouvernement lui-même, et non les négociateurs allemands, prendra des décisions importantes à ce sujet. Dans toutes les grandes questions, le gouvernement ne pourra agir sans avoir au préalable consulté l'Assemblée Nationale.

La question du Levant

Paris, 20 mars. — MM. Clemenceau, Lloyd George et Wilson se sont réunis cette après-midi, au domicile particulier de M. Lloyd George, rue Nitot, pour entendre le général sir Edward Allenby, commandant en chef des forces alliées dans le Levant. A cette réunion assistaient également MM. Pichon et Balfour.

Le général Allenby, qui est arrivé à Paris hier matin et qui repart dès ce soir pour le Caire, où sa présence est jugée nécessaire, a mis, croyons-nous, les chefs d'Etat au courant de la situation actuelle dans le Levant.

Deux questions se posent à ce propos. La première en date est celle qu'a soulevée M. Lloyd George dès la fin du mois de janvier. Il s'agit de préparer la relève des troupes britanniques dans les diverses régions du Levant qu'elles occupent à l'heure actuelle et pour lesquelles l'Angleterre ne sollicite pas de mandat.

M. Lloyd George a déjà notamment fait connaître qu'en aucun cas la Grande-Bretagne n'accepterait de mandat pour la Syrie et pour l'Arménie. Mais une seconde question est liée à la première: celle de l'attribution définitive des mandats aux diverses puissances européennes dans le Levant, ainsi que la délimitation de leurs sphères mutuelles.

La réunion de cette après-midi aura permis sans doute aux chefs d'Etat d'échanger leurs vues au sujet de la première de ces deux questions, mais l'attribution définitive des mandats ne saurait être envisagée qu'en fonction de l'ensemble de l'Asie turque, et elle ne sera pas réglée sans que M. Orlando ait pu faire connaître le point de vue de l'Italie.

En Russie

Mitau repris aux bolcheviks

Copenhague, 20 mars. — **On apprend de source officielle que les troupes lettones se sont emparées de Mitau. Les bolcheviks reculent sur toute la ligne.**

BORDEAUX

1

Il y a un an

22 MARS 1918

La bataille se poursuit, acharnée, sur le front anglais.

Protestation du gouvernement belge contre la défection russe.

Les gouvernements alliés notifient à la Hollande leur décision de réquisitionner ses navires se trouvant dans leurs ports.

L'aérobus Paris-Bordeaux

Paris, 21 mars. — L'aérobus qui devait effectuer ce matin le premier voyage de Paris à Bordeaux avec six passagers n'a pu partir à cause du brouillard. Dès que le temps sera plus favorable, l'aérobus, qui est prêt à prendre l'air, quittera l'aérodrome de Toussus-le-Noble. On espère qu'il atteindra la banlieue de Bordeaux en trois heures.

PRIOR

«Roy des Mousseux»
«Mousseux des Roys»
Adr. Priori-Nantes

Ravitaillement civil

Samedi 22 courant, la municipalité fera vendre des œufs mirés, des oignons, des carottes et des topinambours sur les marchés ci-après:

Capucins, Grand-Marché, Grands-Hommes, marché de Lerme, marché des Chartrons, marché de la place Saint-Martial et marché de la place Amédée-Larrien.

Les heures de vente ne sont pas modifiées.

Les prix restent fixés: Pour les œufs, au marché des Capucins, 32 francs le 100; dans les autres marchés, 4 francs la douzaine; oignons, 1 fr. 20; carottes, 0 fr. 70; topinambours, 0 fr. 45, le kilo.

Il ne sera pas rendu de monnaie.

Samedi 22 Mars
BOUCHERIE RAOUL
71, cours Alsace-Lorraine, 71
Bœuf de l'Argentine: Poitrine, 0'75 le 1/2 kil.
Contrairement à certains préjugés ou gens mal intentionnés, les viandes de veau et d'agneau sont exclusivement françaises et défient toute concurrence.
Gigots Nouvelle-Zélande 2 fr. 25
N. B. — A ce prix, un seul gigot par client pour apprécier.

Le «truc» de la lettre

Le filou, arrêté, brûle la politesse aux policiers

Nous avons relaté comment opérait l'individu qui se spécialisait dans les vols de bicyclettes en expédiant ses victimes porter une lettre à une adresse fantaisiste. En se promenant à la foire, le jeune Jean Nenert, qui avait été si adroitement débarrassé de sa bicyclette, ne fut pas peu surpris de reconnaître son voleur écoutant avec grande attention, devant une baraque, les boniments d'un forain.

Tout heureux, il courut quérir des agents de police, qui, empoignant l'individu, le conduisent au poste de police des Quinconces, où il déclara se nommer Joseph Allamicq, mécanicien, 21, rue Jouannet.

En attendant son transfert à la prison municipale, on le fait asseoir. Mais, profitant d'un instant propice, le mécanicien s'échappe, et, se mêlant à la foule, on perd sa trace.

Espérons qu'il ne tardera pas à retomber entre les mains de la police.

UN SINISTRE A BACALAN

LE FEU DÉTRUIT LA CASERNE DE LA MARINE

Il atteint les chantiers Dyle et Bacalan

Un ancien commandant des pompiers de Bordeaux est blessé

Vendredi matin, vers deux heures, une vive lueur éclairait le ciel dans la direction des docks. Renseignements pris, un violent incendie venait de se déclarer dans la caserne de la marine (ancien magasin aux vivres), rue Achard.

L'ALARME

L'ancien magasin aux vivres s'élevant dans le rectangle formé par les rues Achard, de Gironde, Blanqui et des Etrangers. Il avait environ quatre-vingts mètres de largeur sur cent trente de profondeur. Depuis le commencement de la guerre, ce vaste bâtiment avait été transformé en caserne et abritait des matelots, des soldats et des travailleurs coloniaux, notamment des Marocains. Il se composait d'un étage. C'est au milieu de cet étage, où couchaient des Marocains, que le feu a pris naissance. Il était exactement deux heures moins un quart.

Aussitôt l'alarme donnée, les premiers secours furent organisés par les soldats et les travailleurs; mais le feu se propagea avec une telle rapidité que l'on dut demander le concours des pompiers.

LA LUTTE CONTRE LE FLEAU

La caserne d'Ornano expédia rue Achard tout son matériel; le poste de Bacalan, commandé par l'adjudant Donatien, envoyait, de son côté, toutes les pompes dont il dispose. Sous la direction de leur capitaine, M. Girard, et de M. le lieutenant Caussade, les sapeurs mirent rapidement leurs pompes en batterie, et le jet de puissantes lances fut dirigé sur le bâtiment en flammes.

Celles-ci avaient déjà gagné la plus grande partie de la caserne. Juchés sur des toitures, sur des murs, les pompiers ne cessèrent d'inonder le bâtiment. Ils purent préserver la façade qui regarde la rue Achard, ainsi que l'aile placée à l'angle de la rue de Gironde et de la rue Blanqui. Quant aux autres parties de la caserne, elle furent entièrement anéanties par les flammes.

LE FEU AUX ATELIERS DYLE ET BACALAN

Le commandant Braud blessé

Nous avons dit que la caserne longeait la rue des Etrangers. De l'autre côté de cette voie il y a les bâtiments des chantiers Dyle et Bacalan. A un moment donné, les flammes, poussées par le vent venant du sud, menacèrent un de ces bâtiments, celui où sont installés les bureaux de dessin. Des flammèches tombèrent sur la toiture, et celle-ci ne tarda pas à flamber. Les pompiers redoublèrent de zèle pour empêcher le feu de se propager davantage sur ce point.

L'ancien commandant des sapeurs-pompiers de Bordeaux, M. le commandant Braud, est employé depuis assez longtemps déjà aux Chantiers Dyle et Bacalan en qualité de chef du service d'incendie. M. Braud, avec le personnel placé sous ses ordres, joignait ses efforts à ceux des pompiers de la Ville. Il fut, malheureusement, victime d'un accident. Comme il se trouvait dans une des salles du premier étage, un pan de toiture ravagé par les flammes s'effondra, et des planches tombèrent sur l'ancien commandant, qui fut contusionné en différentes parties du corps, particulièrement à la tête. Secouru aussitôt, M. Braud fut accompagné dans un café voisin, où il reçut les premiers soins, puis il fut placé dans l'auto-ambulance municipale et transporté à l'hôpital Saint-André; il y est placé salle 18.

Cependant, le feu continuait son œuvre de dévastation, mais il ne put pas s'étendre aux locaux voisins de ceux où étaient les bureaux de dessin. Les bureaux installés au premier étage ont été la proie des flammes. Les pièces du rez-de-chaussée ont été préservées, mais elles ont été fortement endommagées par les torrents d'eau déversés.

AUTRE GROS DANGER EVITE

Dans le prolongement de l'ancien magasin aux vivres, il y a un bâtiment également très vaste qui renferme toutes sortes d'articles pour la marine, entre autres des cordages, des bidons d'essence, de pétrole, de la graisse ainsi que des approvisionnements en vivres. On conçut des craintes très vives pour cet immeuble. Le commandant Girard, qui avait vu le danger tout le premier, put, par bonheur, y parer avec l'aide de ses vaillants collaborateurs qui durant plusieurs heures luttèrent avec une admirable énergie.

A cinq heures du matin, les pompiers étaient maîtres du feu.

L'ENQUETE

M. Villa, commissaire de service à la Permanence, s'était transporté, dès trois heures du matin, sur le lieu du sinistre. Le magistrat a procédé aux constatation d'usage et entendu plusieurs témoins. Des indications qu'il a recueillies, il résulte — ainsi que nous l'avons exposé plus haut — que le feu s'est déclaré dans le centre de l'ancien magasin, au premier étage, dans le local servant de dortoir aux Marocains. Une imprudence a-t-elle été commise par quelque Arabe, qui aura jeté une cigarette incomplètement éteinte sur le plancher? On ne sait. Toute idée de malveillance, en tout cas, et jusqu'à présent du moins, paraît devoir être écartée.

Les dégâts sont considérables, mais ils ne sont pas encore évalués.

M. Villa a transmis vendredi matin son rapport à M. Lagardère, commissaire de police du quatorzième arrondissement, qui est actuellement chargé de rechercher les causes du sinistre.

SUR LES LIEUX

La lueur de l'incendie avait attiré un grand nombre de curieux dans le quartier de la rue Achard. Le piquet d'incendie y était accouru dès la première alerte. Un service d'ordre fut organisé par M. Cacciaguerra, officier de paix.

Remarqué sur les lieux: MM. l'amiral Laugier, commandant la marine à Bordeaux, et qu'accompagnait un capitaine de vaisseau; le lieutenant-colonel Roy, major de la garnison; lieutenant-colonel Clavel, inspecteur général des ponts et chaussées; Chalmel, commissaire central; l'officier de service à la place.

M. le directeur des chantiers Dyle et Bacalan, qui habite rue Croix-de-Seguey, mis au courant de l'incendie, s'était empressé de venir dans ses chantiers.

Par moment, on a entendu des détonations semblables à des coups de canon, et l'on formulait force hypothèses sur les causes. Ces détonations provenaient de l'explosion de fûts dans lesquels était un gaz spécial servant à créer des nuages artificiels autour des navires afin de les rendre invisibles aux sous-marins qui auraient pu les rencontrer. Une demi-douzaine seulement de ces fûts, nous a-t-on dit, ont éclaté.

Outre les articles pour la marine et les approvisionnements renfermés dans le bâtiment faisant suite à celui qui a été à peu près totalement détruit, il y a des caisses de cartouches. Contrairement aux bruits qui ont été colportés, aucune de ces caisses n'a été atteinte par les flammes.

A L'HOPITAL SAINT-ANDRE

Nous avons pris vendredi matin, à l'hôpital Saint-André, des nouvelles du commandant Braud. Ses blessures ne sont heureusement pas graves. D'ici quelques jours l'ex-commandant de la caserne d'Ornano pourra reprendre ses fonctions à Dyle et Bacalan.

LES ORGANES DE LA VIE ÉCONOMIQUE

Voyageurs, représentants, employés de commerce et d'industrie

Jeudi 20 mars, à huit heures et demie du soir, a eu lieu, à l'Athénée, l'importante réunion que nous avions annoncée, première manifestation publique organisée par le Comité de défense sociale et de développement économique, qui groupe celui-ci, dès sa fondation, plus de 250,000 adhérents: voyageurs, représentants, employés des deux sexes du commerce et de l'industrie.

M. de La Villeboisnet, député du Morbihan, président du groupe parlementaire de défense des intérêts des voyageurs et représentants de commerce, avait fait le déplacement pour présider la réunion. Il devait être accompagné de M. Guernier, député d'Ille-et-Vilaine, qui fut empêché au dernier moment, mais que M. Lancien, député du Finistère, voulut bien accepter de remplacer. Enfin, M. Ch. Chaumet, député de Bordeaux, apportait également son concours à cette intéressante manifestation.

Après avoir présenté les orateurs inscrits, M. de La Villeboisnet donne la parole à M. Bonhomme, secrétaire général du Comité de défense sociale et de développement économique.

M. BONHOMME

M. Bonhomme est lui-même représentant de commerce. C'est dire que les questions professionnelles qu'il traite lui sont des plus familières. Il apporte un programme de revendications précises, dans un exposé qui ne se perd pas en formules.

Le Parlement, dit-il fort justement, a toujours ignoré la classe des employés de commerce et d'industrie. Sa sollicitude ne s'est guère adressée jusqu'ici qu'aux travailleurs manuels, aux ouvriers. C'est pour secouer cette indifférence que le Comité a cru devoir saisir l'opinion publique.

Et pourquoi cette ignorance, ce désintéressement du sort des employés? Pourquoi semble-t-on limiter l'étude des questions sociales à ses deux pôles, capital et main-d'œuvre ouvrière, en négligeant toujours ce troisième facteur que constituent les travailleurs commerciaux? Sans vouloir les opposer les uns aux autres, il faut bien dire cependant qu'ils sont aussi dignes d'intérêt que leurs camarades ouvriers; que, dans la crise que nous venons de traverser, les employés de commerce et d'industrie ont largement payé leur dette à la patrie, et qu'ils ont fait leur devoir sans sursis ni privilèges d'aucune sorte.

On aurait pu croire que la guerre aurait transformé cette mentalité. Il n'en est rien. Aucune mesure n'a été prise pour assurer le placement des employés démobilisés. Aucune loi n'est intervenue pour leur faire allouer les indemnités de vie chère ou de chômage que touchent les ouvriers. Et l'on se trouve actuellement en présence de ce fait douloureux et angoissant que beaucoup d'employés reçoivent des salaires inférieurs à ceux qu'ils avaient avant la guerre.

Il faut un remède à cette situation déplorable. Et puisque les pouvoirs publics font la sourde oreille, les employés de commerce et d'industrie se grouperont; ils seront nombre, ils s'organiseront pour défendre leurs intérêts en commun, puisque aussi bien chacun sent à l'heure actuelle que la loi syndicale sera demain la loi générale. Dans l'effort de rénovation nationale qui se prépare, ils ont une place marquée — et non des moindres. Ce n'est que par l'association intime de ces trois éléments de la force économique d'un pays — capital, main-d'œuvre et travailleurs commerciaux, que le nôtre pourra reprendre la place qu'il mérite dans le concert des nations.

M. LANCIEN

Pour mener à bien cette tâche de relèvement et d'expansion économiques qu'a abordée M. Bonhomme, il convient de ne négliger aucun des facteurs qui peuvent y contribuer: la marine marchande en est un des plus importants. C'est ce que fait très heureusement ressortir M. Lancien, spécialiste de cette question.

L'insuffisance de notre tonnage est une des causes capitales de la vie chère. Et malheureusement, la situation de la France à cet égard est désastreuse. Au 1er août 1914, nous possédions une flotte marchande — la sixième du monde — de 2 millions 300,000 tonnes environ. Nous avons perdu pendant la guerre environ 950,000 tonnes. Il nous reste donc 1 million 350,000 tonnes. Nos chantiers maritimes construisaient annuellement avant la guerre environ 250,000 tonnes. Or, de 1916 à 1918, nous sommes arrivés péniblement à mettre à flot 22,000 tonnes. C'est que tous nos arsenaux étaient occupés à travailler pour l'armée, à fabriquer des canons, des obus, des moteurs d'avions pour nous et nos alliés.

Comment combler notre déficit de tonnage? Environ cent mille tonnes nous ont été attribuées sur les navires allemands saisis. Ce chiffre est dérisoire, si on le compare au tonnage cédé à nos alliés. Mais M. Lancien nous apporte l'assurance de M. Bouysson que cette répartition n'est que provisoire et que le représentant de notre marine marchande compte bien obtenir de nos alliés environ 850,000 tonnes. D'autre part, l'Angleterre, sur sa propre flotte, nous a promis 500,000 tonnes. Nous nous trouverions ainsi en possession de 2 millions 700,000 tonnes, ce qui serait encore insuffisant, puisque les besoins de notre pays s'élèvent à 5 millions de tonnes. La différence sera demandée à nos chantiers maritimes, dont on espère l'obtenir en deux ou trois ans de travail intensif, si toutefois nos amis anglais consentent au préalable à abaisser pour nous les prix exorbitants qu'ils font à l'exportation pour les aciers et les tôles de construction.

Pour établir des services réguliers entre la France et ses colonies, le gouvernement avait songé à créer une flotte d'Etat. Nos armateurs se sont montrés inquiets de ce projet. Pour M. Lancien, il ne fait aucun doute que s'ils trouvent le moyen d'assurer eux-mêmes ce trafic et s'ils prennent l'engagement de l'organiser en commun, le gouvernement renoncera aisément à son projet.

M. Lancien termine son exposé en faisant ressortir la nécessité impérieuse d'aménager les ports et de créer un seul ministère qui grouperait sous une seule direction la marine marchande, les ports et les transports. Il met en relief, dans une péroraison très heureuse, le rôle du voyageur de commerce dans l'effort d'expansion économique d'un pays, et rappelle à ce propos les services rendus par les voyageurs allemands au commerce et à l'industrie de leur pays.

M. CHAUMET

M. Chaumet, dans la forme à la fois humoristique et ardente qui lui est propre, se fait l'apôtre de cette grande idée de solidarité nationale, sans l'appui de laquelle tout effort reste stérile. Il ne peut s'agir, dans une vraie démocratie, d'opposer les citoyens les uns aux autres. Ne soyons pas dupes des formules, et notamment, en ce qui concerne les travailleurs, ne cherchons pas à faire de distinction entre ceux qui manient la plume ou le marteau. Tous sont des prolétaires au même titre; tous ont les mêmes droits à la sollicitude des pouvoirs publics; tous doivent contribuer, chacun dans sa sphère, à la prospérité industrielle et commerciale, à l'expansion économique, qui seules font la grandeur d'un pays.

Il existe une loi sur les Syndicats qui, d'une manière générale, a été mal comprise des employeurs et des employés, les uns et les autres y voyant un instrument de lutte, alors qu'elle est, au contraire, une loi de pacification sociale. Il faut savoir l'appliquer, aussi bien aux ouvriers qu'aux employés, qu'elle intéresse et protège au même titre.

Comprenez, dit l'orateur, assimilez-vous cette idée de solidarité, qui doit lier tous les facteurs d'une même entreprise: capital, travail, intelligence. Chacun d'eux doit avoir sa part dans les bénéfices. Faites de l'union syndicale un élément d'union et de concorde. Que chacun de vous sente derrière lui la puissance d'un Syndicat, et vous n'aurez plus besoin de faire appel au Parlement pour la définition et la protection de vos droits et de vos devoirs.

C'est ce sentiment de concorde qui peut seul relever la France de ses ruines et lui permettre de lutter contre la concurrence étrangère sur tous les terrains. L'Etat n'est pas tout-puissant, comme on a tendance à le croire. Son rôle est limité. Il peut aider les citoyens dans leur effort, mais il ne peut se substituer à eux dans cet effort. Faisons nos affaires nous-mêmes. Ce que nous pouvons demander de mieux à l'Etat, c'est qu'il fasse les siennes et nous laisse aux nôtres.

M. Chaumet réclame, comme son prédécesseur à la tribune, l'aménagement des ports, et la réunion en une seule main des ports, des transports et de la marine marchande. Laisser la direction des ports aux travaux publics, celle des flottes de commerce à la marine, équivaut à placer les réseaux de chemins de fer dans un ministère, et les gares dans un autre. Les ports ne sont-ils pas, en effet, les gares de nos lignes de navigation?

Après une sévère critique de nos corps consulaires, qui sont au-dessous de leur tâche, M. Chaumet termine par un chaleureux appel à l'union de tous les citoyens, et promet tout son concours aux employés de commerce et d'industrie, dont il a, d'ailleurs, depuis longtemps, fait siennes les justes revendications.

M. de La Villeboisnet clôt la série des discours en remerciant les conférenciers, et en assurant également les assistants, dont la foule garnissait entièrement la vaste salle de l'Athénée, que le groupe parlementaire dont il est président fera tous ses efforts pour obtenir la réalisation de leurs légitimes aspirations.

Les trois conférenciers ont obtenu un succès considérable auprès de leurs auditeurs. C'est une belle série de manifestations qui se prépare dans toute la France, où le Comité va poursuivre énergiquement sa campagne. Nous accompagnons ses efforts de nos vœux les plus sincères.

—

Les voyageurs, représentants et employés du commerce et de l'industrie, réunis au nombre de 1,500, salle de l'Athénée, le 20 mars 1919, ont voté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Ordre du Jour.

Les voyageurs, représentants et employés du commerce et de l'industrie de la région bordelaise s'engagent à propager dans tous les milieux où ils peuvent avoir et acquérir une influence les principes suivants:

1. Resserrer l'union de toutes les forces corporatives et provoquer l'adhésion de tous les salariés, employés du commerce et de l'industrie en vue d'une action commune ayant pour objet la défense de leurs intérêts;

2. Faciliter l'expansion de l'idée d'association dans les milieux patronaux, dans le but d'amener la prospérité économique par un effort en commun, et cela dans une pensée d'entente dont la conséquence sera d'assurer aux salariés une part légitime de cette prospérité;

3. Démontrer à tous que l'Etat doit aider les initiatives économiques; qu'il ne doit les contrôler qu'en cas de nécessité absolue, et que le peuple souverain doit lutter contre les tendances étatistes qui rendraient stériles les efforts des citoyens;

4. Inciter l'opinion à se manifester clairement et énergiquement en vue de l'exécution rapide d'un outillage économique largement conçu et, en particulier, de la création d'une flotte marchande indispensable à l'essor de notre richesse commerciale.

Liguë des hommes libres

(section de Bordeaux)

A la réunion du dimanche 23 mars, à l'Athénée, à trois heures de l'après-midi:

MM. Charles Chaumet, député de Bordeaux, ancien ministre, président de la Ligue des hommes libres, et Henry Berthelemy, professeur à la Faculté de droit, parleront sur «l'Union civique».

J. Capus, directeur de la station de pathologie végétale, parlera sur «la Liberté de l'agriculture».

Abel Gardey, député du Gers, secrétaire général de la Ligue des hommes libres, parlera sur «la Situation financière et le devoir fiscal».

Georges Hersent, ingénieur, parlera sur «l'Education nationale».

Adhésions et cartes, cours du Maréchal-Foch, 17, Bordeaux.

ATTENTION! — Nous renouvelons que M. LEROY, de Paris, le maître de l'art herniaire, recevra lundi 24 mars, à BORDEAUX, hôtel des Pyrénées et des Régts, 12-14, r. St-Remi, les pers^nes atteintes de HERNIES et de CHUTES.

Les cambrioleurs à l'ouvrage

Les chevaliers de la pince continuent leurs exploits, avec des résultats positifs, mais souvent négatifs. Le travail qu'ils effectuèrent 31, cours Saint-Médard, chez Mlle Barboteau, fut néant, comme celui des églises Saint-Paul et Saint-Eloi, dont les portes résistèrent à leurs efforts.

Nos travailleurs nocturnes furent plus heureux en pénétrant dans les appartements de Mme Baudoin, 93, rue de la Croix-Blanche. Profitant de sa villégiature à Monte-Carlo, ils purent opérer en toute sécurité. Tous les meubles ont été fracturés et leur contenu répandu sur le plancher. On ne sera fixé sur l'importance du vol que lors du retour de Mme Baudoin.

Aux Capucins

Pendant que Mme Yvonne Louarne, domestique, 33, rue Taslet, effectuait divers achats au marché des Capucins, un habile filou lui a soustrait son sac à main renfermant 45 francs, une bourse en argent et divers objets.

LA VIANDE FRIGORIFIEE
la mieux traitée
GAGNE R, 7, Croix-Blanche
Poitrine Bœuf ..... } 0'90
Cou mouton .....

La M. P. intervient

Cours de Verdun, Elquard M... manœuvre, et Georges B... se prenaient de querelle. Pour régler leur différend, le premier s'arma de son couteau, le second de son revolver. Deux policiers américains ayant vu leurs gestes arrivèrent à temps pour empêcher le combat et conduire les adversaires à la Permanence, où ils se sont vu dresser procès-verbal pour violences et port d'armes prohibées.

Boucherie A. Fessegai
14, cours Saint-Médard
A partir de samedi et jours suivants:
Bœuf de l'Argentine { Cou ..... } 0'90
Poitrine .....
Mouton de la Nouvelle-Zélande
Viande fraîche à des prix défiant toute concurrence

Chronique du Département

Libourne

Un drame de la jalousie

Jeudi, à quinze heures, un individu se présentait au bureau de M. le Commissaire de police et déclarait à ce magistrat qu'il venait de tuer sa femme. Il se constituait immédiatement prisonnier.

C'est un nommé Norbert-Lucien Planchineau, âgé de trente ans, demeurant à Libourne, 35, rue Neuve, où il était rentré depuis peu, après un séjour prolongé en Allemagne comme prisonnier de guerre.

La victime ne jouissait pas dans le quartier d'une bonne réputation. Il est avéré qu'elle se livrait à l'inconduite. D'origine espagnole, elle se nommait Mercédès Ortiz et était mariée avec Planchineau depuis le mois de février 1914.

C'est à la suite d'une violente scène de jalousie qu'à bout de patience et sur la provocation directe de sa femme, qui le défiait de mettre sa menace à exécution, que le meurtrier lui a tiré un coup de revolver dans la tête. La balle a pénétré un peu au-dessous de l'oreille, et la mort a été foudroyante.

La scène tragique s'est déroulée en présence d'une vieille femme de service, qui a été impuissante à s'interposer.

M. Baillon, commissaire de police, s'est transporté sur les lieux en même temps que le parquet de notre ville, et il a été immédiatement procédé aux constatations d'usage.

M. le docteur Laval a constaté le décès de la malheureuse.

L'enquête se poursuit.

L'émotion est vive dans le quartier.

La crue

Le bureau du port nous communique la note suivante:

«Cazères, hauteur de la Garonne: le 19 mars, à 21 heures, 1 m. 60. Etale.

»Trescasses, hauteur de la Garonne: le 20 mars, à 15 heures, 4 m. 06. Etale.

»Agen, hauteur de la Garonne: le 20 mars, à 15 heures, 4 m. 02; crue hor., 8 cent.

»La petite crue de la Garonne paraît devoir atteindre environ 4 m. 60 devant Agen, durant les prochaines vingt-quatre heures.»

Observatoire de la Maison Larghi

Du 21 mars.

Heures	Ther°	Baro°	Ciel	Vents
Minima de la nuit	5.0	»	»	»
8 heures du matin	5.5	741.0	Pluvieux	Ouest.
Midi.....	6.5	742.0	Dito.	O.-N.-O.
Maxima du jour...	9.0	»	»	»

Chronique théâtrale

Théâtre-Français

«LE BARBIER DE SEVILLE». — «THERESE». «CAVALLERIA RUSTICANA».

Jeudi, en matinée, «le Barbier de Séville», avec Mlle Lowelly, MM. Foix, Caruso, Lapeyre, Ricord, qui tous ont déjà paru avec succès dans le chef-d'œuvre de Rossini. Fort jolie représentation et faveur marquée pour l'intermède à la leçon de chant.

En soirée, la «Thérèse», de Massenet, avait pour interprètes Mlle Jane Borel, qui mit dans un relief saisissant le personnage de Thérèse, puis M. Edmond Clément, prêtant de nouveau le charme de son jeu scénique et de son bel art de chanteur au rôle du gentilhomme Armand de Clerval; enfin M. Boulogne, dont le talent dramatique s'affirme si spontanément et si puissamment dans sa création du représentant du peuple, André Thorel.

Ces éminentes qualités dramatiques, nous les avons retrouvées en M. Boulogne, jouant le rôle d'Alfio dans «Cavalleria Rusticana», qui vint après «Thérèse».

Avec lui furent chaudement applaudis Mme Cécile Geyre, M. Decourcelle et Mme Dalcia.

Mme Pierozzi dansa fort agréablement dans le ballet du «Trouvère», en matinée, et, le soir, dans la Fête du Printemps.

C. P.

Apollo-Théâtre

«RIP»

A l'Apollo, reprise de «Rip», opéra-comique en trois actes et sept tableaux, de Planquette. On sait que M. Caruso a dans cette partition un de ses meilleurs rôles, et qu'il y fait preuve d'un talent très souple dans les étranges situations où s'agite le personnage de Rip. Et comme M. Caruso est aussi un chanteur fort séduisant, c'est un succès très chaleureux que lui a fait le public pendant toute la soirée.

C'est Mme Lucy Raymond qui joue le rôle de Nelly, la femme de Rip, rôle dont la regrettée Alice Kervan fut souvent l'excellante interprète. Le sûr talent de chanteuse et de comédienne de Mme Lucy Raymond s'est brillamment affirmé comme de coutume. Mlle Lya Cecdès, MM. Gauty, Darnois et leurs nombreux compagnons de scène ont